



Titre de sejour de 10 ans retiré apres un divorce

Par **cheryl**, le **28/01/2010** à **23:09**

Bonjour,

Je me suis mariée avec un Algérien en 2007. Nous n'avons pas eu d'enfants. Nous souhaitons aujourd'hui divorcer. Il a déjà eu son titre de séjour de 10 ans et je souhaite savoir si après le divorce il y avait un risque que ce titre de séjour lui soit retiré. Je précise que nous nous sommes mariés par amour et non pour qu'il puisse avoir des papiers français.
Merci d'avance pour la réponse

Par **commonlaw**, le **28/01/2010** à **23:16**

Bonjour Cheryl,

Non, en tant qu'algérien, son titre de séjour ne lui sera pas retiré, ça aurait été différent s'il avait une autre nationalité.